

Excusés : A. Rahis, S. Pontarollo (pouvoir à J. Gallin-Martel)

Secrétaire de séance : Paul Bonnaire

Adoption du schéma de mutualisation : La démarche de mutualisation n'est pas nouvelle sur le territoire de la CAPI puisque, dès 2008, différentes actions de mutualisation ont été conduites par les collectivités débouchant sur l'adoption par le conseil communautaire, d'un premier schéma en mai 2013. Le bilan de ces actions réaffirme les principes pointés par les élus pour mutualiser sur le territoire : respect du principe communautaire et des identités locales, volontariat et engagement des communes, transparence et concertation. Les grandes orientations portent donc sur les thématiques suivantes : Finances et contrôle de gestion, Prévention / sécurité au travail, RH et Formation, Achat et Commande publique, Juridique, Documentation, Archives, Assistance et accompagnement des communes pour la réalisation de « grands projets » dans une optique de développement durable et de valorisation de la filière construction durable, Système d'Information Géographiques (SIG), Offre de prestations informatiques aux communes hors service commun...(unanimité moins deux abstentions)

Information sur le marché d'aménagement des jardins familiaux : Au conseil Municipal du 5 octobre la proposition de Thierry Debiez a été retenue pour un montant TTC de 62 711,70€, sous réserve de vérification. A la vérification, une erreur importante a été trouvée par le bureau Betip. Thierry Debiez a retiré son offre. C'est l'offre de Louis Val, qui était en deuxième position, pour un montant TTC de 68 453,70 qui a été retenue. A remarquer que nous aurons une subvention de 15 170,00€ par la Région Rhône Alpes, au titre de l'amélioration de la structuration du territoire en matière d'équipements culturels, sportifs et d'espaces de sociabilité du CDDRA IPA. Une subvention de 17641,00€ est également prévue par le Conseil Départemental au titre du lien social.

Décision modificative n° 3 : Une somme insuffisante avait été inscrite au Budget Primitif 2015, pour réaliser le projet des jardins familiaux. Il est proposé de faire un virement de crédits de 25 000€ de l'opération 108 « bâtiments communaux » à l'opération 129 « création de jardins familiaux ». (unanimité).

Problème de ruissellement aux Chaumes : Suite à la mise en culture d'une parcelle de 2ha aux Chaumes, des maisons ont été inondés trois fois cette année : juin, août et septembre. Après réunion sur place avec l'exploitant, celui-ci s'est engagé à remettre la parcelle en prairie, comme c'était le cas, il y a plusieurs années. Parallèlement, en lien avec la commune de Succieu qui a eu le même type de problèmes, il est envisagé de mettre en place une étude comme celle qui a été menée sur Plan-Bourgoin. Proposition de se joindre à l'étude de ruissellement sur ce secteur. (unanimité)

Intervention sur les voiries, suite aux inondations : Le 6 octobre, une mini-tornade s'est abattue sur la commune entraînant des inondations dans plusieurs maisons. Un devis a été demandé à l'entreprise Eiffage pour apporter des améliorations en plusieurs points : rue Jean Moulin, pour évacuer l'eau bloquée par le ralentisseur au droit de la maison Viviant, RD 1085, pour reprendre le fil d'eau le long du trottoir au droit de la maison Alpkaya, entrée du stade des Mûriers où les employés ne peuvent plus boucher les trous et enfin reprise du ralentisseur de la rue du Vernay qu'un affouillement a déstabilisé pour un montant total de 10 512,00€ TTC.(Unanimité)

Proposition d'adhésion au Conseil Local de Santé Mentale : Il s'agit d'une structure légère, subventionnée par l'Agence Régionale de Santé qui permet d'organiser des soutiens aux agents des services publics qui sont confrontés à des personnes en difficulté psychiques. Ce CLSM a d'abord été mis en place sur Bourgoin-Jallieu, voici plusieurs années. Depuis deux ans il s'est mis en place sur le territoire de trois communes : l'Isle d'Abeau, Villefontaine et Saint-Quentin Fallavier. La Verpillière a rejoint le CLSM en 2015. La Capi reprend ce dispositif dans le cadre de la mutualisation. Proposition d'adhérer au dispositif pour le coût de 250€ par an. (unanimité)

Convention de mise à disposition d'un logement à l'AFSI : Monsieur le Maire expose les difficultés actuelles de trouver un logement pour les familles en situation incertaine qui sont dans l'impossibilité de donner des garanties aux bailleurs sociaux ou aux propriétaires privés. Il propose que la Commune participe, dans une démarche solidaire, à l'action de l'association d'Aide aux Familles en Situation Incertaine (AFSI) en signant avec cette dernière une convention de mise à disposition, à compter du 1^{er} décembre 2015 et moyennant un loyer mensuel de 30 € toutes charges comprises, d'un logement situé dans les locaux communaux au 242 rue de l'Hôtel de Ville à Nivolas-Vermelle.

Vote d'une subvention exceptionnelle à l'AFSI : La convention de mise à disposition d'un logement comporte une clause demandant à l'AFSI de contracter une assurance pour couvrir les risques locatifs. Proposition de voter une subvention exceptionnelle de 200€ à l'AFSI, afin de ne pas déstabiliser les comptes de l'association. (Unanimité)

Cession d'une parcelle à un particulier : Un particulier souhaite acquérir la parcelle AE 570 au bout de l'allée du Champ-Cariant. Considérant que cette parcelle peut constituer un accès au stade, à l'unanimité moins une abstention, le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Subvention exceptionnelle au CSN pour remplacement de la sonorisation du stade : L'ancienne sonorisation du stade n'est plus réparable. Le CSN a dû procéder à son remplacement pour un montant de 1834,40€. Proposition de verser une subvention exceptionnelle de 200€ au titre de la participation de la commune au remplacement de la sonorisation.

Convention médecine du travail avec le CDG 38 : La commune est adhérente à la médecine préventive et santé au travail du Centre de Gestion. Le Centre de Gestion de l'Isère a décidé dans sa délibération du 14 septembre 2014 de porter la cotisation de 0,45% à 0,60% de la masse salariale, en deux étapes : 0,53% au 1^{er} janvier 2016 et 0,60% au 1^{er} janvier 2017. Proposition d'adopter l'avenant à la convention. (Unanimité)

Cession gratuite d'une parcelle à M. Souzy : Le terrain d'assiette des immeubles de Curtet a été mis à disposition de l'OPAC 38 sous la forme d'un bail emphytéotique. L'OPAC 38 a construit les logements, mais elle a laissé un délaissé en bout de parcelle, pour ne pas grever le coût des jardins pour les locataires. Le voisin M. Souzy est intéressé pour récupérer cette parcelle mitoyenne à la sienne et pour l'aménager en jardin potager. Proposition de sortir cette parcelle cadastrée AH 387 de 126m² du bail emphytéotique et de la céder gratuitement à M. Souzy. Celui-ci prenant en charge tous les frais en découlant : document d'arpentage du géomètre, modification du bail emphytéotique avec l'OPAC pour sortir la parcelle et frais de cession de la parcelle. (Unanimité).

Fixation du tarif des photocopies : Proposition de fixer un tarif pour les photocopies tirées en mairie : 0,30€ pour une copie noir et blanc A4, 0,50 pour une copie couleur A4, 0,50 pour une copie noir et blanc A3, 0,70 pour une copie couleur A3. (unanimité)

Commissions municipales :

Culture : le calendrier des fêtes est arrêté. La fête d'été aura lieu le samedi 2 juillet. Les pompiers se chargent de l'organisation.

Environnement : Validation du concours des maisons fleuries. Proposition de modification du règlement. Le premier de chaque catégorie sera hors-concours pendant deux ans, le second, pendant un an. Proposition de constituer le jury avec des personnes compétentes prises hors du Conseil Municipal. Journée environnement.nette est fixée l'an prochain au 2 avril 2016. Une réunion aura lieu avec le SMND pour l'organisation éventuelle de la collecte des emballages et journaux au porte à porte, par spécialisation d'une tournée.

Téléthon : Le programme est arrêté.

Scolaire : une moyenne d'une centaine d'enfants fréquente le restaurant scolaire. En ce qui concerne les activités péri-scolaires, 15 enfants ont participé à la gymnastique, 15, à l'initiation aux sports collectifs, 15 à l'atelier théâtre grands et 10 à l'atelier théâtre petits. Compte-rendu des conseils d'école. Pour le restaurant scolaire, validation des menus sans viande et sans porc avec substitution.

Bibliothèque : Le logiciel de la bibliothèque est obsolète, il sera renouvelé. Plusieurs pistes d'animation ont été évoquées (livres nomades, animation lecture extérieure, portage de livres à des personnes empêchées.)

Déclarations préalables :

M. Bentaybi : parcelle AB 528, 316, rue du Lac, en zone Ub au PLU, bleu Bc et rouge RC au PPR, pour modification de clôture.

Certificats d'urbanisme :

Cabinet d'Urbanisme Reynard : parcelles AC 18 et 395, en zone Ui au PLU pour CU informatif sur terrain situé 1363 RN 85 « La Plaine ».

Me Defradas : parcelle AE 654, en zone Ub au PLU, pour CU informatif sur un terrain bâti situé 163 rue Victor Hugo.

Me Pagliaroli : parcelle AE 230, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour CU informatif sur un terrain bâti situé au 108 rue du stade.

Permis de construire :

R. Clichet : parcelle AH 58 et 244, en zone Ua au PLU, pour transfert d'un permis de construire au Curtet.

SCI Déco : parcelles AC 24p, 25p, 435p en zone AUi au PLU, pour construction d'un atelier sur la zone d'activités du Vernay.

SCI PP38 : parcelles B 283, 285, 277, 264, 256, 281, en zone UI au PLU Blanc et Rouge RC au PPR, pour transfert d'un permis de construire.

M. Bouzid : parcelle AE 729 en zone Ub au PLU, Bleu Bg au PPR, pour modification d'un permis pour un bâtiment situé 25 impasse du Tilleul.

Autorisation de travaux :

SARL les Garderieland : parcelle AC 158, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour aménagement d'une micro crèche dans un local existant.